

Rapport d'orientation 2020 – 2021

1- L'environnement de l'ANVP en 2020 – 2021

A- La crise sanitaire

La crise sanitaire a entraîné pour les adhérents de l'ANVP une situation inédite : l'impossibilité de visiter les personnes incarcérées ou placées sous main de justice en milieu ouvert, ce qui est leur raison d'être et celle de l'association.

Cette situation implique pour notre association un risque de perte d'effectifs. Il n'est pas sûr, tant que le virus est en circulation, que tous les visiteurs reprennent le chemin des parloirs alors qu'une bonne partie appartient à la catégorie, vulnérable, des séniors. De nombreuses personnes incarcérées que rencontraient les visiteurs ont été libérées : il faudra repartir de zéro avec de nouvelles personnes, et la motivation pourrait faire défaut.

Elle est aussi riche d'opportunités : on peut aussi s'attendre à ce que se présentent de nouveaux candidats visiteurs que la situation de confinement aura sensibilisés aux conditions de vie des personnes privées de liberté, et qui souhaiteront s'engager.

Nous avons aussi, à l'occasion de cette crise, expérimenté d'autres façons de communiquer avec les personnes détenues : courriers postaux ou électroniques acheminés par des SPIP ou directement aux équipes locales ANVP, ligne téléphonique dédiée. Ces innovations constituent une ouverture vers d'autres moyens de communiquer avec les personnes détenues, à poursuivre.

B- La densité carcérale

En réponse à la crise sanitaire, le Ministère de la Justice a fait libérer un nombre significatif de personnes incarcérées. La paralysie des tribunaux a ralenti le flux d'entrées. Le nombre de personnes incarcérées a baissé de plus de 13 000 personnes.

La surpopulation carcérale limite l'accès des personnes détenues au travail, à l'enseignement, aux activités et rend difficile le travail des SPIP en vue de leur retour à la société. Elle impose des conditions de travail difficiles au personnel pénitentiaire, en particulier aux surveillants et aux CPIP, ce qui se répercute sur les conditions de vie des personnes détenues.

La baisse historique de la densité carcérale constitue une opportunité à saisir pour que ne se réalimente pas la logique du tout-carcéral.

C- Le développement des peines alternatives

L'entrée en vigueur de la loi de programmation de la justice, le 24 mars 2020, implique le développement des peines en milieu ouvert, « dans la communauté ». Par ailleurs, la redéfinition des pratiques opérationnelles des SPIP conduit à un rôle plus actif dans le pilotage des parcours de peine, mais une moindre présence sur le terrain : il devrait y avoir davantage besoin de bénévoles pour accompagner au quotidien les personnes placées sous main de justice.

D- La dernière année du plan stratégique ANVP 2020

2020 est la dernière année de l'exécution du plan stratégique. De nombreux chantiers visant à l'adaptation et au renforcement de l'association auront été menés à bien, en particulier la révision des statuts et du règlement intérieur qui sera proposée à l'assemblée générale de septembre 2020, le travail en vue du renouvellement de notre label IDEAS et le renforcement des partenariats.

Il reste qu'un travail considérable reste à mener dans la ligne tracée par le plan ANVP 2020 : « une ANVP qui sera témoin », « une ANVP qui sera acteur multiple », « une ANVP qui s'adaptera ».

2- Objectifs dans le contexte de la crise sanitaire

A- Remobiliser les adhérents

Une priorité des premiers mois sera de remobiliser les adhérents en s'appuyant sur les présidents de section et les correspondants, les DIR et le national.

La communication interne sera développée, par les supports écrits existants, et aussi par des réunions physiques ou à distance.

B- Accroître le nombre de visiteurs en prison

La Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) qui lie l'ANVP avec l'Administration pénitentiaire sera renégociée pour la période 2021 – 2023. Le travail mené avec l'administration pénitentiaire pour la réduction du délai de délivrance et de renouvellement d'agrèments sera poursuivi en profitant de cette opportunité.

Une aide sera apportée aux équipes locales pour susciter des candidatures là où le nombre de visiteurs est notoirement insuffisant

C- Peser en faveur d'une politique réductionniste

Nous participerons activement au travail de la Farapej (Fédération dont fait partie l'ANVP, qui coorganise en particulier les journées nationales prison) pour la réduction de la population carcérale.

Nous continuerons à prendre la parole avec des partenaires associatifs et institutionnels.

Nous poursuivrons les relations avec le Contrôle Général des Lieux de Privation de Liberté.

3- Objectifs en réponse au développement des peines dans la communauté

A- Relancer la dynamique hors les murs

Nous relancerons la dynamique de l'engagement hors les murs de l'ANVP. Nous susciterons de nouvelles candidatures de visiteurs-accompagnants et d'équipes « hors les murs ». Nous appuyant sur le comité de pilotage constitué avec le département des parcours de peine de la Direction de l'Administration Pénitentiaire, nous chercherons à susciter l'adhésion des SPIP à ce projet

B- Intégrer le protocole « hors les murs » dans la CPO

Nous demanderons à ce que l'engagement de l'ANVP hors les murs soit intégré dans la Convention Pluriannuelle d'objectifs (CPO) 2021 – 2023. Les conditions d'intervention de l'ANVP dans des situations à l'articulation milieu ouvert / milieu fermé (permissions de sortir, accompagnement de personnes détenues libérées, intervention dans les Structures d'Accompagnement à la Sortie) devront être précisées dans la CPO.

4- Objectifs dans le cadre de l'achèvement du plan stratégique ANVP 2020

Rappel des orientations du plan ANVP 2020 :

- *Une ANVP qui sera Témoin :*
 - Vis-à-vis des personnes privées de liberté*
 - Vis-à-vis de la société*
- *Une ANVP qui sera Acteur multiple*
- *Une ANVP qui s'adaptera*
 - Plus en phase*
 - Plus forte*
 - Plus jeune*
 - Plus autonome*
 - Plus actuelle*

A- Redéfinir et réorganiser l'offre de formation, au niveau national et local

La formation de ses adhérents est le premier service que rend l'ANVP aux visiteurs et à l'Administration pénitentiaire. Beaucoup doit être amélioré pour que les formations initiales (environnement du visiteur, écoute et accompagnement, connaissances juridiques) soient effectivement suivies, que des journées de formation soient organisées au niveau national, que les formateurs soient identifiés et reçoivent eux-mêmes une formation, que les groupes de parole soient généralisés.

B- Effectuer la migration de notre système d'information

Le Conseil d'administration est revenu sur la décision prise, en 2019, de changer de partenaire informatique. Notre fournisseur historique, All In Web, fait désormais partie d'un groupe plus large et propose une nouvelle version de son logiciel qui satisfera nos besoins. La migration vers cette nouvelle version constitue l'un de nos objectifs pour 2020 – 2021.

C- Définir une nouvelle organisation des flux financiers, rechercher de nouvelles ressources

Les ressources du siège sont actuellement insuffisantes pour financer un poste d'assistant / assistante de direction aux côtés de la déléguée générale et appliquer la décision prise par le Conseil d'administration de verser aux délégation interrégionales une grande partie de la subvention reçue pour la formation du Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA).

Nous redéfinirons les services que le siège rend aux sections et aux régions et la structure à mettre en place au siège, en particulier le nombre de postes de travail nécessaires. Nous estimerons le financement additionnel que requerrait la structure cible. Nous appuyant sur le travail du groupe de travail « développement des ressources » en 2019-2020, nous définirons un mettrons en œuvre un plan pour obtenir ce financement.

Nous proposerons une nouvelle organisation des flux financiers entre national / régional / local, de manière à créer une vraie solidarité dans la recherche de financements et la couverture des frais.

D- Actualiser et développer notre communication

Dans la ligne de ce qui a été mis en place en 2019 en communication interne (lettre, blog) et interne/externe (avec la reprise de la publication du visiteur), nous renforcerons notre communication externe pour mieux nous faire connaître et nous développer au service de nos adhérents et de nos publics bénéficiaires. Nous chercherons à accroître l'efficacité de notre communication presse. Nous nous rendrons présents sur les réseaux sociaux.

E- Améliorer la représentativité de nos structures nationale et régionales

Nous encouragerons les adhérents à présenter leur candidature au Conseil d'administration et aux équipes régionales, et travaillerons à une meilleure représentation des femmes au Conseil d'administration et dans les équipes régionales.

F- Mettre en place un contrôle interne

Nous nous doterons d'une fonction de contrôle interne, qui vérifiera qu'existent les procédures nécessaires au bon fonctionnement de l'association et qu'elles sont respectées.

La personne en charge de cette fonction participera au Comité d'audit. Elle fera le lien avec l'Institut IDEAS, dont le label reconnaît la qualité de la gouvernance, de la gestion financière et du suivi de l'efficacité de l'action de notre association.

G- Définir un plan stratégique 2021 – 2023

Le plan stratégique qui prendra le relais du plan ANVP 2020 sera soumis à l'Assemblée générale 2021.

Il sera élaboré en suscitant le maximum de contributions des adhérents et en recherchant un fort consensus.

Le 22 juin 2020
Xavier DENECKER
Président

